

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B. par trimestre. pour Liège, et de 5 flor 67 cts P. B. Franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 10 septembre. — On lit ce qui suit dans le *Times* :

La longue guerre que l'Angleterre fit dernièrement à la France semble avoir enfanté un mal politique qui s'est répandu insensiblement parmi la nation, et qui ne s'est clairement développé et n'a été vivement senti que lorsqu'un ennemi extérieur eut cessé de nous inquiéter. Nous voulons parler d'une sorte d'inclination martiale qui éclata parmi le peuple, et de l'introduction graduelle d'un esprit militaire et de goût pour l'arbitraire chez les ministres de la couronne, qui sauf de rares exceptions ou de courtes interruptions, furent constamment les mêmes hommes ou des hommes de la même école, depuis le commencement de la lutte jusqu'à la fin. Au reste, les hommes ne sont pas tant à blâmer que les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés placés et la nature des devoirs qui leur étaient imposés. Dans tous les temps et chez toutes les nations civilisées, l'état de guerre a tendu à accroître le pouvoir du gouvernement. La continuation de la paix s'est montrée favorable à l'esprit d'enquête, à l'attachement des citoyens pour leurs droits, à l'activité politique et à l'esprit de résistance à l'arbitraire parmi le peuple. Le commandement péremptoire et la prompt obéissance qui sont nécessaires pour déployer de l'énergie et obtenir des succès dans la guerre, agissent naturellement sur l'esprit des sujets comme sur celui des gouvernans hors de la sphère de l'activité militaire, et font naître un caractère mutuel de despotisme d'un côté et de résignation de l'autre, qui, bien que favorable à l'indépendance nationale quand elle est menacée par un ennemi extérieur, est en principe l'ennemi mortel du maintien de la liberté civile. Cette décadence de l'esprit public en Angleterre pour ce qui concernait une salutaire vigilance au sujet de nos lois et de notre constitution, s'augmenta par la durée extraordinaire de la guerre, non moins que par les conséquences qui suivirent la pacification générale.

L'union intime qui s'était établie entre les diverses cours de l'Europe pour pouvoir résister aux armes de la France, union que les peuples appuyèrent dans les dernières années du grand conflit européen, eut pour résultat non-seulement d'affranchir les gouvernements de toute crainte pour leur sûreté, mais encore de remplir les peuples d'enthousiasme pour les princes qui avaient combattu à leur tête. Cette coalition de gouvernemens qui avaient conquis l'indépendance de leurs pays respectifs, se perpétua et se consolida; mais le but en fut altéré; elle eut pour objet d'assurer, aux gouvernemens tous les avantages des succès qu'on avait obtenus, à l'exclusion de la masse de leurs sujets qui les avaient achetés au prix de leur sang et de leur or. La tendance de cette Sainte-Alliance fut bientôt aperçue par des hommes éclairés sur le continent, et plus tôt et plus complètement peut-être en Angleterre que partout ailleurs; mais il fallut un temps considérable avant que l'opinion publique qui depuis 1813 s'était si fortement prononcée en faveur des rois et des ministres, pût être ramenée vers des objets plus raisonnables. La Sainte-Alliance brilla pendant quelque temps d'un éclat qui non-seulement éblouit et aveugla la masse des nations, mais encore aida sa dupe et son instrument, lord Castlereagh, à poursuivre son système habituel de hauteur et de dédain pour le peuple plus audacieusement qu'il n'aurait songé à le faire s'il n'eût pas été encouragé de la sorte. Cela dura pendant des années. Toutefois l'esprit du peuple d'Angleterre commença à reprendre son ancien caractère. Un mouvement parti parmi les nations étrangères réveilla les sentimens des Anglais. La condamnation de Castlereagh, de sa politique, de ses agens et de ses associés, avait commencé à retentir hautement dans toutes les parties du monde. A cette époque, le prochain départ de M. Canning pour un autre hémisphère était redouté et déploré comme le terme ou du moins la suspension de l'espérance qui animait des millions d'hommes: on se flattait qu'il serait devenu un champion populaire des droits de l'humanité, partout où ils seraient foulés aux pieds par son indigne rival, lorsque la soudaine, nous ne dirons pas l'inopportune disparition de ce rival, ouvrit à M. Canning la route du pouvoir et fit briller le premier rayon de confiance aux yeux des amis des lumières, de la liberté et du bon gouvernement. Depuis cet instant l'esprit de sagesse et de vrai patriotisme a fait des progrès de tous côtés.

— Nous apprenons que les cours de France, d'Angleterre et de Russie, ont témoigné le désir que le comte Capo-d'Istria acceptât le gouvernement de la Grèce. (*Times.*)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Voici le tableau que trace de la Catalogne le correspondant du *Mémorial Bardelais* sous la date du 1^{er} septembre :

« Tout va très mal en Catalogne où la faction commence à prendre un aspect très sérieux. Il paraît qu'une partie du Levant est tout à fait soulevée, et que quelques partis ont déjà commencé à paraître vers le Couchant; que quelques-uns d'eux sont entrés de gré ou de force à Manreza, Vich, Arens, Banolas et Berga, enfin partout où ils veulent aller. La garnison de cette dernière ville a capitulé, et, chose inouïe! les agraviados se sont réservés le droit de piller sept maisons. Le général Manso est parti pour Esparaguera où il va réunir des forces pour attaquer Manreza où le rebelle Carajol, retient en prison les principaux habitans de la ville, même le gouverneur royaliste qui s'y trouvait. Il leur demande à tous de l'argent, mais c'est peu de chose, car il exige de M. Miranda 25,000 piastres pour la première fois, 16,000 à un autre et ainsi de suite, d'après sa conscience. Les agraviados sont entrés à Llorens où ils se sont fait payer 4,000 piastres, et le frère et le cousin d'un certain Mataro, pour ne s'être pas présentés aussitôt qu'ils en reçurent l'ordre, furent obligés de leur donner, le premier 3,000 et le second 2,000 piastres. Je ne finis pas si je voulais vous raconter tout ce qui se passe ici; en un mot la Catalogne se trouve sans soldats et sans argent.

FRANCE.

Paris, le 12 septembre. — Le roi, accompagné du prince d'Orange, de M. le dauphin, du ministre de la guerre et d'un nombreux cortège d'officiers-généraux, parmi lesquels on distinguait plusieurs généraux étrangers, est monté à cheval, le 10, à onze heures et demie, pour se rendre sur la bruyère de Saint-Omer, où les troupes du camp, sous les ordres de M. le lieutenant-général comte Curial, étaient formées en bataille. S. M. a témoigné sa satisfaction de l'ensemble des manœuvres de la petite guerre.

Le roi avait envoyé à la frontière M. le duc de Maille, son premier aide-de-camp, pour complimenter en son nom S. A. R. Mgr. le prince d'Orange. Il était accompagné de M. le vicomte Alexandre de Berthier, lieutenant des gardes-du-corps du roi, que S. M. a désigné pour être de service auprès de S. A. R. pendant son séjour en France.

Un détachement de 50 chasseurs attendait S. A. R. à la frontière et l'a escorté jusqu'à Lille.

Bierfurher était accusé de vol d'un chapeau. « Monsieur, disait le plaignant, a été long-temps mon ami. Je le rencontre un dimanche matin, il me dit: Veux-tu prendre un verre de vin? — Puisque nous sommes d'amitié, lui répondis-je et que tu ne travaille pas, si tu as de l'argent, tu en as plus besoin que moi, garde la. Je l'emmena alors chez mon perruquier, *vu sa barbe*, et je le fais raser. Nous allons chez un marchand de vin où je lui fais manger des moules, dont auquel que ma sœur en est marchande à la Courtille. Je lui fais boire du vin autant que je pouvais en prendre moi-même. Je sors un instant, il emporte mon chapeau en se faisant passer auprès des assistans pour mon frère.

Bierfurher alléguait pour excuse l'ivresse complète où l'avait plongé la courtoisie de son ancien ami. — « Toi, mon ami? » repris celui-ci en lançant au prévenu un coup d'œil furieux, « toi, mon ami? va je t'efface le nom d'ami... Par exemple, je n'aurais pas donné mon chapeau pour cent sous. » Bierfurher a été condamné à un mois de prison.

Habités de la Cour d'assises, réjouissez-vous! Si vous n'avez pas encore vu ces fameux *Osages*, rivaux heureux de la *Girafe*, vous pourrez bientôt contempler à votre aise, et gratis, leurs bizarres accoutremens et leurs visages d'un autre hémisphère. Ils vont comparaître en justice, non pas comme accusés, (qu'on ne s'y trompe pas) mais comme *volés*. Sans respect pour les droits de l'hospitalité, un des domestiques de ces Messieurs a cru pouvoir s'approprier treize pièces d'argenterie et de cachemires, et les *Osages*, qui ne sont peut-être pas si sauvages qu'ils le paraissent, ont rendu plainte. Le nommé Krikelberg a été arrêté ce matin. Ce nom indique assez que les nobles étrangers n'ont pas du moins à se plaindre de l'urbanité française. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Les tribunaux avaient reconnu que l'art. 75 de l'acte constitutionnel de l'an 8, qui ne permet pas qu'un agent du gouvernement soit traduit devant eux sans autorisation du conseil d'état, ne s'appliquait pas aux ecclésiastiques.

Dernièrement un curé de l'Alsace est prévenu de diffamation, en chaire envers un aubergiste; le tribunal de Saverne, saisi de la plainte du citoyen offensé, a cru trouver dans l'attribution faite au conseil d'état, des appels comme d'abus, un motif de renvoyer le plaigant devant la juridiction administrative.

M. le garde-des-sceaux a dénoncé ce jugement à la cour de cassation pour fausse application d'une disposition organique du concordat. La cour de cassation a, le 25 août dernier, confirmé le jugement.

— On mande de Carthagène (Colombie), sous la date du 12 juillet, que Bolivar devait partir le 15 ou le 16 pour Bogota, accompagné d'un régiment de chasseurs, fort de 1200 hommes, en qui il avait beaucoup de confiance. Toutes les troupes réunies à Carthagène présenteraient, y compris la garnison, un effectif de 3,700 hommes.

Les aveux du Moniteur. — Le *Moniteur* a eu ce matin un accès de raison dont il faut prendre note; c'est une bonne fortune à laquelle il n'a pas accoutumé ses lecteurs. La *Quotidienne* avait laissé percer les éclats d'une joie quelque peu indiscrete: « Les wighs se débattent, s'était-elle écriée; don Miguel arrive; les membres de la régence d'Urgel entrent dans les conseils de Ferdinand; toute l'organisation sociale de la vieille Europe est en jeu: » Ces imprudentes exclamations ont étonné le *Moniteur* lui-même; sa circonspection accoutumée s'est trouvée étourdie d'un enthousiasme si franchement exprimé pour des événements qui pourraient alarmer l'Europe; il y a vu « les menaces de quelque grande crise où les hommes de Bessières et de Trapiste joueraient le beau rôle », et ses menaces l'ont effrayé. Cette crainte est sans doute un peu tardive chez le *Moniteur*, mais elle est salutaire: il faut aussi lui tenir compte de proclamer qu'une contre-révolution est encore la révolution. « Ce que la *Quotidienne* semble nous présager, dit-il, ou ce qu'elle veut qu'on croie qu'elle nous présage, serait une vraie révolution; car une révolution, n'importe ses motifs, est tout ce qui bouleverse les droits établis, et substitue la violence à la règle. »

Le *Moniteur* réfute ensuite de point en point les assertions de la *Quotidienne*: « En examinant la composition définitive du ministère anglais, dit-il, elle trouverait que le parti qui lui semble mort est encore plein de vie; en consultant les documens diplomatiques, elle apprendrait que l'avènement de don Miguel sera tout ensemble le triomphe de la charte et celui de la légitimité. »

Ce langage est explicite et ne paraît cacher aucune arrière-pensée; le *Moniteur* reconnaît sans difficulté que l'administration anglaise actuelle va continuer le ministère Canning; il s'en réjouit et il proclame le triomphe de la charte en Portugal; le *Moniteur* n'affirmerait pas avec tant d'assurance s'il n'était pas sûr des choses, car voyez quel désappointement si l'événement allait nous le montrer pris pour dupe!

Quant à la régence d'Urgel, le *Moniteur* n'a pas de peine à faire voir que la *Quotidienne* se trompe sur les faits, et pour cela il n'a qu'à rappeler une lettre de M. Mata Florida, insérée dans divers journaux, laquelle fait connaître que le président de l'ancienne régence d'Urgel est toujours en France, et que les deux autres membres qui la composaient avec lui n'existent plus.

Le *Moniteur* continue ensuite d'argumenter dans le même ordre d'idées:

« Nous ne savons pas ce que la *Quotidienne* entend par le soulèvement de la vieille Europe. Ou le mot n'a pas de sens, ou l'emploi de ce mot n'est pas heureux; car s'il y a une vieille Europe qui cherche à ressaisir le pouvoir, il y a donc une jeune Europe qui s'en est saisie, et dans le conflit de la vieillesse désarmée contre la jeunesse puissante, ce n'est pas communément à la première que reste la victoire. » Voilà ce que dit le *Moniteur*!

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 14 septembre. — Un arrêté récent de S. M. prescrit que les principales archives du royaume qui se trouvent actuellement dans le local du Palais de Justice seront transportées à la porte de Halle.

— Déjà nos différens ministères s'apprentent à nous quitter pour se rendre à La Haye. Le conseil d'état est déjà parti pour la Hollande.

— Le 12 un détachement de vingt-six militaires de notre garnison, presque tous atteints de l'ophtalmie, ont été conduits à l'hôpital.

LIÈGE, LE 15 SEPTEMBRE.

Lundi prochain, 17, commence la distribution des bulletins électoraux. Les ayant-droit sont prévenus que ces bulletins ne doivent rester que trois jours entre leurs mains. C'est assez, s'ils mettent dans cette opération le zèle qu'elle réclame. Qu'ils examinent mûrement la liste des électeurs sortants qui doit accompagner leurs bulletins; qu'ils réélisent ceux qu'ils croient mériter d'être réélus; mais qu'ils refusent franchement leur suffrage à ceux qu'ils jugent inhabiles à remplir leur mandat. On ne peut trop y réfléchir: c'est de la composition d'un bon collège électoral que dépend celle de la régence, en partie celle des états provinciaux, et même jusqu'à certain point celle des états-généraux.

— On apprend que l'atelier des mendians à Hoorn (Hollande septentrionale) sera dissous, et que les établissemens d'Omerschans, de Vanhuisen, qui ne servent point pour les enfans, sont déclarés ateliers des mendians pour les provinces septentrionales.

Le roi a prescrit en outre quelques dispositions tendantes à ce que les enfans de 6 à 18 ans, entretenus dans les fondations qui sont tout-ou en partie secourues par des subsides ou collectes, soient d'année en année placés dans les colonies de la Société de bienfaisance.

— La *Gazette Universelle d'Ausbourg*, contient ce qui suit:

Bucharest, le 12 août. — Les dernières nouvelles de Constantinople du 13 août annoncent qu'il n'est encore survenu aucun changement dans les dispositions de la Porte relativement à l'intervention des puissances européennes; mais ici l'on croit plus fortement de jour en jour que le divan cédera lorsque le moment décisif sera arrivé; c'est l'opinion la plus généralement répandue parmi les boyards et même à la cour de l'Hopodar.

— On assure que M. le comte Capo-d'Istria se rendra en Grèce, par terre, qu'il passera par Paris et Genève, et qu'avant de se mettre à la tête du gouvernement grec, il aura encore une entrevue avec un des monarques signataires du traité du 6 juillet.

— La ville de Lessines vient d'être le théâtre d'un triste événement: « Le 11 de ce mois, vers deux heures après-midi, un mur de séparation à l'hôpital de cette ville s'est écroulé et a couvert de ses décombres plusieurs malades qu'on est toutefois parvenu à retirer en vie; mais il en est mort quatre dans la journée, une femme de 32 ans, une autre de 80 ans, une troisième de 91 ans, et enfin le nommé Jean Azorne de 101 ans. On exécutait à cet établissement des travaux pour l'agrandissement de la salle. »

— Un événement déplorable a eu lieu avant-hier vers midi, à Waerschoot, village situé à trois lieues de Gand. Deux soldats de la 17^e *afdeeling* conduisaient au bataillon de discipline militaire un hussard du 8^{me} régiment en garnison en cette ville; il paraît que ces militaires, après s'être arrêtés longtemps dans des cabarets, s'y étaient pris de boisson: plusieurs enfans accoururent sur la route pour les voir passer, et au moment où ils arrivaient à l'endroit nommé *Keere*, un jeune homme sortit dans la même intention. L'un des deux soldats de l'escorte le coucha en joue et l'étend mort: au bruit de l'explosion, des villageois accoururent, bientôt après arriva M. le bourgmestre; mais ce ne fut qu'après beaucoup d'efforts que l'on parvint à désarmer les soldats et à les mettre en lieu sûr. M. le juge d'instruction est saisi de l'affaire.

— On mande ce qui suit de Bucharest, en date du 29 juillet:

« Des nuées de sauterelles sont venues fondre ces jours derniers sur les environs de notre ville; elles arrivaient de la Moldavie, et suivant la direction du vent, elles se sont portées vers le Danube par les districts d'Ilkoff et de Vlatt. Heureusement, la récolte des céréales est terminée; il ne reste plus sur pied que le maïs qui souffrira beaucoup dans cette province et au-delà du Danube, à moins que les sauterelles ne se noient dans le fleuve dont le débordement extraordinaire couvre en ce moment une grande étendue de pays »

Méthode développée du Méloplaste, par M. de GESLIN.

Ce qui recommande surtout l'œuvre de M. de Geslin, c'est la clarté et l'esprit d'analyse. Le titre de son livre indique le secret de la méthode de P. Galin: diviser les difficultés et ne les affronter qu'une à une, tel est le système développé avec une grande intelligence par son successeur. Le *Méloplaste* dispense de tout signe graphique, et accoutume l'élève à trouver l'intonation sans s'inquiéter de la mesure; le *Chronométriste* enseigne ensuite la mesure sans intonation; puis, quand ces deux études ne présentent plus de difficultés, rien de plus simple que de les réunir.

Ce système, combattu par le petit nombre de partisans des vieilles doctrines musicales, fut exalté par certains enthousiastes, dont les assertions tranchantes, dénotent une parfaite ignorance des procédés employés jusqu'alors à les entendre; il n'existait pas encore en France, il y quelques années, de méthode d'enseignement pour la musique. Par quel prodige, le Conservatoire de France a-t-il donc produit cette foule de professeurs et de théoriciens, dont le mérite supérieur est reconnu de l'Europe entière? La France ignore-t-elle que M^{rs} Chérubini, Méhul, Catel, Lesueur, Lacépède et Gossec, furent chargés de la rédaction des principes élémentaires de musique, plus de 25 ans avant l'apparition de P. Galin? Non, sans doute, et ces mêmes principes, présentés sous la forme de demandes et de réponses, forment une grammaire musicale, dont il est impossible aujourd'hui de s'écarter.

L'ouvrage de M. de Geslin repose donc sur le même système, et ne diffère de celui-ci, que par l'emploi de certains moyens, dont l'ingénieuse application tend à développer plus rapidement l'intelligence des commençans: cette méthode est à la fois instructive et amusante; c'est un grand point, sans doute; et n'aurait-on gagné que cela, nous engagerions encore les professeurs de solfège à se servir du *Méloplaste* et du *Chronométriste*; mais arrivés à un certain degré d'instruction, leurs élèves seront toujours forcés d'en revenir aux moyens ordinaires.

J. J. Rousseau comprend à peine comment un enfant parvient à la connaissance des signes graphiques du langage ordinaire, et ce premier effort de leur intelligence lui semble tenir du prodige ! la lecture de la musique ne présente pas moins de difficultés aux commençants ; M. de Geslin leur a donc rendu le service le plus éminent en applanissant l'entrée de cette route difficile : il s'adresse aux sensations avant d'interroger le raisonnement, et ce moyen simple et plus à la portée de tous, doit amener d'heureux et prompts résultats.

ECONOMIE POLITIQUE. — Taxe du pain.

Il n'est pas rare de voir des personnes, d'ailleurs éclairées, qui trouveraient fort extraordinaire que l'on taxât le prix de la viande, du vin, du drap, des habits, des souliers, des chapeaux, et qui regardent comme naturel, comme très nécessaire que le prix du pain soit taxé. Si vous leur demandez pourquoi, elles diront vaguement que sans cette précaution, les consommateurs seraient livrés à la merci des boulangers, qu'à chaque instant la tranquillité publique serait troublée, que d'ailleurs cela s'est toujours fait. Dans le canton de Genève le pain n'est pas taxé, et il paraît que l'on est loin de s'en trouver mal. Quelqu'un ayant posé la question de savoir, s'il ne serait pas nécessaire que cette mesure fût prise par le gouvernement, le *Journal de Genève* s'éleva avec force contre un pareil système.

« Le libre exercice de l'industrie, dit-il, est consacré dans notre pays ; chaque jour nous en sentons les heureux effets. Tout homme peut se vouer à la branche qui lui convient le mieux selon ses talents, ses moyens et la vocation qu'il se sent. La concurrence amène le perfectionnement et le plus bas prix de chaque chose. Peut-être bien chacun dans son métier voudrait-il jouir d'un privilège, parce qu'en général on cherche son propre intérêt, tant bien que mal, plutôt que celui des autres ; mais tout en voulant le privilège pour soi-même, on le repousse pour autrui, parce que l'on aime à acheter les choses dont on a besoin aussi bonnes que possible et à leur plus bas prix, et l'on s'efforce fort bien que la concurrence est le seul moyen d'obtenir ce résultat.

« La boulangerie est une industrie comme une autre. Toutes les fois que les gouvernements tarifent le prix du pain, ce tarif est à l'avantage du boulanger, et la raison en est bien simple : les boulangers forment alors un corps avec lequel il faut débattre ce tarif, et déterminer les mercuriales des grains, auxquelles ils peuvent dans le moment utile pour eux imprimer une hausse factice ; en un mot, c'est un corps toujours agissant pour faire taxer au plus haut possible, tandis que la nation, n'étant point ici représentée, ne peut défendre ses intérêts. On dira sans doute que le gouvernement représente la nation ; mais il est toujours obligé de transmettre pour cet objet ses pouvoirs à quelqu'un ; or, ce quelqu'un possèdera un caractère plus ou moins facile ; l'intérêt particulier agira constamment sur lui, tantôt par l'influence qu'on saura prendre, tantôt par l'adresse, tantôt par des instances, tantôt par la menace de cesser tous ensemble de faire le pain, à moins qu'on ne hausse le prix ; et cette menace, qui, si elle s'exécutait, même pour une journée, mettrait le gouvernement dans le plus grand embarras, agit toujours fortement sur lui. Donc, le prix, lorsqu'il est fixé par le gouvernement, est presque toujours plus élevé que lorsqu'il est établi par la simple concurrence ; car dans ce dernier cas chaque boulanger a un intérêt de vendre au plus bas prix, pour vendre le plus possible ; et si l'un d'eux baisse de prix, tous les autres sont promptement obligés d'en faire autant. Aussi voyons-nous les tentatives de hausse du pain retomber au bout de peu de jours, à moins qu'elles ne soient fondées sur une hausse durable du blé.

« Il est un motif bien fort pour le gouvernement de laisser cette industrie, comme toutes les autres, en pleine liberté ; il repose sur ce qu'une fois que le gouvernement se mêle de taxer le pain, il prend sur lui toute la responsabilité ; c'est sur lui que tombe tout le blâme, le mécontentement et les effets d'un mécontentement souvent très-mal éclairé. »

** Les caricatures suppléent quelquefois au silence des journaux. En voici une qu'on n'a vue étalée que quelques instans dans les boutiques de Paris.

Le jeu du cheval fondu. — Sur le premier plan, trois personnages, vêtus l'un de vert, l'autre de rouge et le 3^{me} de blanc, se donnent la main et semblent se disposer à s'élaner sur un quatrième personnage que l'on aperçoit au second plan. Le corps à demi courbé, il présente un large dos à ses adversaires, attendant le choc d'un air grave et impassible. Les jambes frêles sur lesquelles repose ce corps hydro-pique, font prévoir qu'il fléchira sous le poids qui le menace. Sous ses pieds est renversé un jeune homme qui nage dans son sang ; son regard éteint se tourne vers les trois assaillans. Une foule innombrable, rangée de droite et de gauche, les excite du geste et de la voix. Le premier, impatient de commencer, cherche à communiquer son ardeur à ses deux compagnons. Le second le suit d'assez bonne grâce ; mais le dernier, les mains embarrassées de chapelets et de rosaires, paraît entraîné malgré lui. On ne sait si le pied qui est levé va se porter en avant ou en arrière.

Affaires du théâtre. Le conseil extraordinaire qui s'est assemblé hier a résolu, nous dit-on, d'adresser deux lettres à M. Bernard, l'une pour l'engager à venir prendre lui-même, aux termes de son contrat, la direction de la troupe, dont

la situation difficile semble en effet réclamer un dictateur ; et l'autre, pour lui demander de remplacer au plutôt l'*Elleviou* et le *Colin*, dont les premiers débuts ont occasionné tant de bruit. Reste à savoir si cette dernière résolution n'empiète pas quelque peu sur les droits du public, qui n'avait pas encore jugé en troisième et dernier ressort.

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 12 sept. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 101 fr. 80 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 172 09. — Action de la banque, 2020 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/0 Emprunt d'Haiti, 000 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 13 septembre. — Dette active, 53 3/4 1116. Id. différée 15/64. Bill de change, 18 1/8. Synd., 4 1/2 d'int., 71 7/8. Rente remb., 2 1/2 d'int., 89 3/8. Act. soc. de comm. 87 7/8 5/4.

BOURSE D'ANVERS, du 14 sept. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 Rente remb. 89 1/2. Act. de la Soc. com. 4 1/2 d'int., 87 1/2.

Changes — L'Amsterdam court s'est fait au pair ; le Londres court a été recherché à 12, il est resté papier, et les mois à 11-92 1/2 ; le Paris court a été demandé à 47 5/16, les deux mois à 47 et les trois mois à 46 7/8 ; le Francfort court n'a pas été offert, le papier à six semaines s'est placé à 35 3/4, le papier à trois mois a été demandé ainsi que le Hambourg.

Les taxes du PAIN à Liège du 15 septembre, sont les mêmes que la semaine dernière.

VILLE DE LIÈGE.

L'adjudication des ouvrages nécessaires à l'agrandissement du local de l'école primaire de St. Christophe, n'ayant pu avoir lieu les 17 et 23 août, le bourgmestre et les échevins informent les gens de l'art qu'en vertu d'autorisation du conseil de régence, approuvée par les nobles états députés, les ouvrages seront exposés au rabais, mercredi 19 septembre, à onze heures et demie du matin.

Le cahier des charges est à voir au secrétariat, tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

A l'hôtel de ville, le 14 septembre 1827. L'Échevin, T. Beaujean.
Par la régence, Le secrétaire de la ville, Soleure.

SPECTACLE.

Aujourd'hui dimanche, la reprise de *Montano et Stéphanie*, opéra en 3 actes de M. Jame, musique de Bayeldien ; pour faciliter cette représentation, M. Florent s'est chargé du rôle d'*Allamond*. Suivi de *Ma tante Aurore*, opéra en 2 actes.

M. Bazin, uniquement pour faire marcher le répertoire, s'est chargé du rôle de *Valsain* ; sous ce rapport il compte sur l'indulgence du public, attendu qu'il le fait dans l'intérêt de ses plaisirs, et pour être utile à l'administration, qui a l'honneur de prévenir qu'elle a envoyé un exprès à Paris pour s'acharmer de pourvoir au remplacement de M. Campigny

TEMPÉRATURE du 15 septemb. — A 8 heures du matin, 13 degrés ; à une heure, 14 degrés

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÈTRE à la BOVERIE ;
Tous les Dimanches pendant la belle saison il y aura GRANDE HARMONIE. (875)

AU GASTRONOME, Pont-d'Isle, l'on vient de recevoir fromages de Brie, de Neufchatel, Parmesan, saucissons de Bologne, de Brunswick, lantilles de Paris, pois cassés, capres, olives, essence d'anchois, soya et autres ; thés marinés, pâte au diable, beurre d'anchois, moutarde de Maille, vinaigre id., huile vierge de Provence, poivre de Cayenne, prunes de Tours. (40)

Vins de Bordeaux et Buorgogne, Champagne mousseux, en gros et en détail, à des prix avantageux ; bières étrangères et autres en bouteilles, chez H. DEFIZE, à la Fontaine d'Or, rue de la Rose. (875)

Mlle. de Lacampagne, institutrice française, ci-devant rue Chaussée des Prés, a l'honneur de vous prévenir qu'elle a transporté son institution pour les jeunes demoiselles, rue Neuvice n. 956.

Les principes de la religion, la lecture, l'écriture, et le calcul, la grammaire française avec des leçons d'analyse, et généralement tous les ouvrages de femmes, y forment l'objet de l'enseignement.

Mlle. de Lacampagne ouvrira le 15 octobre un cours de grammaire française, de calcul et de lecture, pour les demoiselles plus âgées qui voudront l'honorer de leur confiance. Elle n'y recevra que 8 élèves ; les leçons auront lieu tous les jours (dimanche et jeudi exceptés) de 6 à 8 heures du soir ; ne cours ce durera que six mois, et se payera par 3 mois, à raison de 7 florins 50 cents pour ces trois mois. (1052)

A louer présentement une maison de commerce très-achalandée, sise faubourg Hocheporte. S'adresser rue St-Severin, n. 14. (41)

Pensionnat de St. Jean Sart, commune d'Aubel, province de Liège.

Le directeur de cet établissement a l'honneur d'annoncer au public que la rentrée, après les vacances, aura lieu le 26 septembre. On y enseigne le Hollandais, le Français, l'Allemand, l'Histoire tant ancienne que moderne, la Géographie, les Mathématiques, l'Écriture, etc.

On procurera aux élèves qui le désireront, mais à leurs frais, un maître d'Anglais, d'Italien, de Dessin, de Musique vocale et instrumentale.

Les parents qui voudraient y placer leurs enfans peuvent s'adresser à M. Sutor, directeur qui fera tous ses efforts pour mériter leur bienveillance, en donnant à l'instruction des élèves qui lui seront confiés les soins les plus assidus. (34)

() VENTE DE MEUBLES.

Le Jeudi 20 septembre à 2 heures de l'après-midi, le notaire *Libens*, vendra au plus offrant à la maison mortuaire rue des Prémontrés, n. 312, une quantité de meubles provenant de la succession de mademoiselle *Iolande baronne de Copis*, consistant en batterie de cuisine, garde-robes, armoires, secrétaires, bois de lit, tables, chaises, tableaux, gravures, miroirs, pendules, montres en or et argent, bagues et bijoux, linges, matelats et autres objets. Le tout argent comptant.

Les créanciers et débiteurs de ladite succession, sont invités à se présenter dans la huitaine de la vente, munis de leurs titres en l'étude dudit notaire.

() Vendredi 28 septembre 1827, à deux heures de relevée en l'étude du notaire *Delvaux*, sise Place Verte à Liège, il sera vendu sur licitation pour sortir d'indivision. 1° une maison avec cour, circonstances et dépendances située à St. Gilles lez Liège n. 1054, occupée par T. Bertrand.

2° Une autre maison, circonstances et dépendances n. 1055; occupée par M. Lhoest avec un jardin de 27 perches et demi environ, même situation.

Ces maisons seront d'abord exposées en deux lots ensuite en un seul.

3° et une bonne rente de sept florins du royaume. S'adresser audit notaire *Delvaux*.

VENTE D'UNE MAISON.

Jendredi, 27 septembre 1827, à deux heures de relevée, par-devant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Plattes-Pierres, il sera procédé, par le notaire *Delexhy*, commis à cet effet, à la vente aux enchères d'une maison de commerce, portant le n. 294, sise au faubourg Sainte Marguerite, et joignant d'un côté à Gilbert Péters, et de l'autre à Charles Coëffers.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, à M. le juge de paix susdit, ou au notaire *Delexhy*, qui est dépositaire de titres de propriété. (36)

Faillite de Jean Louis Bomal, ci-devant batelier à Seraing-sur-Meuse.

L. Elias, juge commissaire à la faillite, invite MM. les créanciers à se réunir, au local des audiences du tribunal de commerce de Liège, le samedi 22 courant, à trois heures, pour y recevoir communication d'objets qui les concernent; délibérer sur les mesures qu'ils auront à prendre, et procéder à la nomination du syndic définitif, en remplacement de M. Dupont, avocat démissionnaire. (35)

VENTE D'UNE BELLE MAISON DE CAMPAGNE.

Le 26 septembre 1827, aux dix heures du matin, en la maison du sieur *Roland*, cabaretier, à Héron, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de Huy, en date du 24 juin 1824, à la requête de M. Charles-Ignace Forgeur, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Spa, tant en son nom propre qu'en qualité de père et tuteur légal de ses enfans mineurs qu'il a retenu de dame *Devaux*, son épouse, joint M. *Devaux Woot*, *Detrixhe*, de *Lamalle*, en qualité de subrogé tuteur audits enfans; il sera procédé par-devant le juge de paix du canton de Héron, à la vente par adjudication publique par le ministère de maître *Loumaye*, notaire délégué; d'une maison composée de cinq pièces par terre, cinq en haut, trois greniers, trois caves, grange, écuries, puits, fournil, cour et dépendances avec environ 74 perches de jardin, prairies et ahanière, le tout tenant ensemble, clôturé de hayes vives et murillé, en très bon état, situé à Héron; plus, d'une pièce de terre labourable, située à proximité, contenant environ 65 perches.

A défaut de vente, cette maison et accessoires seront mis en location pour une terme de trois, six à neuf ans.

Cette maison par sa situation, offre la jouissance de la plus belle vue, non seulement, mais encore le grand avantage de la nouvelle route de Huy à Inguezée, projetée depuis plusieurs années, qui selon toute apparence s'effectuera et qui longera toute cette propriété.

S'adresser auxdits MM. *Devaux*, audit *Lamalle*, commune de Bas-Oha et maître *Loumaye*, notaire à Envoz, commune de Couthuin, chez qui l'on peut prendre inspection des titres et pièces y relatifs. (39)

() VENTE D'OIGNONS DE FLEURS.

Consistant en un assortiment extraordinaire de jacinthes, narcisses, tulipes, renoncules, crocus, etc. tous propres à l'usage de pots et de verres pour tenir dans des chambres pendant l'hiver, que MM. *Kruiff* et fils fleuristes, à Sassenheyn, près de Harlem, feront vendre chez *Duvivier*; rue *Velbruck*, le 17 septembre 1827, à trois heures de relevée, où le catalogue se distribue.

(518) Vente du couvent des Ursulines à Huy.

Cette belle propriété n'ayant pas été adjugée le 31 août sera remise en vente le 29 septembre 1827, à dix heures du matin en l'étude du notaire *Grégoire*, à Huy, sur la mise à prix de 15,000 fls.

S'adresser pour renseignements audit notaire et à M. *Jemoot*, avocat, rue des Sœurs Grises, à Liège.

J. P. Mâsu, rue *Vinave-d'Isle*, n. 52, qui se charge de tous genres d'affaires, échange les espèces d'or et d'argent; louis vieux, carlins souverains, pistoles à 11 fls. 68 et l'agio en sus d'après le poids; 2 p. 010 agio sur les gros sous et les pièces de 13 liards; louis de poids avec agio, louis légers, couronnes rognées, toutes pièces hors de cours, etc. à un taux avantageux.

Il se charge de l'achat d'effets publics sur toutes places avec économie. (527)

Un assortiment de filatures de laine en bon état, à vendre, faubourg d'Amerœur, n. 123. (597)

() A louer pour le quinze mars prochain une ferme bâtie à neuve, contenant onze bonniers 85 perches 12 aunes de jardin et prairies, les mieux arborées de la province, et un bonnier Pays-Bas de terre labourable, longeant la nouvelle route royale de la Vesdre, devant *Fraipout*, commune d'Olne; cette ferme par sa situation et les bâtimens d'exploitation est très propre à un roulier.

S'adresser au propriétaire, à la maison de maître, attenante à ladite ferme, pour en connaître les prix et conditions.

() Vente pour sortir d'indivision.

Mardi 18 septembre 1827, dix heures du matin, le notaire *Pâque* procédera en son étude, rue *St-Hubert*, à la licitation aux enchères publiques d'un corps de ferme, dévolu par *Philippe-Henri Pasque*, situé à *Alleur*, canton de *Glons*, composé d'une maison pour le fermier, deux granges, écuries, étables, bergeries, rang de cochons, cour fermée par deux portes charretières, de deux jardins et d'une prairie, contenant en total deux bonniers métriques 80 perches et 40 aunes carrées, aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire.

On cherche une forte fille, d'un âge mûr. S'adresser au bureau de cette feuille. (975)

On cherche à acheter de rencontre une petite charrette, propre à transporter des ballots. S'adresser au bureau de cette Feuille.

Un ouvrier sachant conduire un charriot, peut se présenter au n. 857, place du Spectacle à Liège. (38)

Quartier garni ou non à louer, chez *Ducarne*, fabricant de parapluies, rue *Pont-d'Avroy*, n. 543. (664)

Belle ferme et bois, à vendre, situés commune de *Waulsort*, arrondissement de *Dinant*, province de *Namur*.

Le lundi 15 octobre 1827, à dix heures du matin, il sera procédé en la salle des ventes de la dame *V^o Coureux* à *Dinant*, à la requête de 1° M. *Nicolas Dechesne*, veuf de dame *Henriette Claire Jacob*, agissant en qualité de tuteur de ses enfans mineurs; 2° *Josephine Jacob*, épouse à M. *François Burnenville*; 3° *Claire Jacob V^o Fichbach*; 4° *Amélie Jacob*, épouse à M. *Toupet des Vignes*; par-devant M. le juge de paix du canton et par le ministère de M^{es} *Meunier* et *Dèvelette*, notaires royaux à *Dinant*, à ce commis par jugement du tribunal de *Dinant*, en date du 24 août 1827, à la vente publique des immeubles suivans, savoir:

1° Une belle ferme sise à *Lenne*, commune de *Waulsort*, dite ferme de *Porenne*, consistant en bâtimens, terres labourables, jardins, vergers, prés, abreuvoir et bois contenant 131 bonniers 75 perches, ne formant qu'un ensemble et située à proximité de la rivière de *Meuse*.

2° La part indivise des vendeurs dans les bois suivans, savoir:

Bois de *Day-Fontaine*, contenant trois bonniers cinquante perches;

Bois dit *Salin de Bonsoi*, contenant deux bonniers;

Bois de *Porenne*, contenant treize bonniers.

Ces bois seront alors vendus en masse et ensuite en détail.

On accordera aux acquéreurs des facilités pour le paiement.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente auxdits M^{es} *Dèvelette* et *Meunier*, ainsi qu'à M^r *Robert*, avoué à *Dinant*; à *Givet*, chez M. *Toupet des Vignes*; à *Namur*, chez M. *Gislain*, notaire; à *Saint-Hubert*, chez M. *Dechesne*; à *Huy*, chez M. *Burnenville*; à *Stavelot*, chez M^o *V^o Fichbach*. (37)